

# Activités aquatiques en toute sécurité

## Formation GRAJ - SSS



Dimanche **19 mai** 2019 **et** dimanche **16 juin** 2019



Aller nager à la piscine, se baigner au bord d'un lac ou barboter dans une rivière est au programme de nombreux camps de vacances. Les personnes encadrant les enfants et les jeunes participant-e-s devraient donc être au mieux informées et formées sur les risques encourus lors d'activités aquatiques et être à même de sécuriser autant que faire se peut de telles activités. En Suisse, aucune base légale ne demande une formation particulière. Néanmoins, les recommandations de la Société Suisse de Sauvetage (SSS) font office de référence.

Souhaitant améliorer la qualité et la sécurité des camps de vacances, le GRAJ propose avec la Société Suisse de Sauvetage une formation de deux journées amenant au brevet « Base Pool » et au module complémentaire « Lac ». Cette formation donnera aux participant-e-s les outils pour encadrer une baignade en toute sécurité et repérer les dangers.

### A qui s'adresse la formation ?

La formation s'adresse en priorité aux moniteurs et responsables des organismes proposant des camps de vacances sur le site du GRAJ. **Cette année, aucun nombre maximum d'inscrits par organisme n'est fixé. Cependant, le GRAJ se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par organisme pour permettre à plusieurs organismes de participer.** Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée. Le GRAJ se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum d'inscriptions (12) n'est pas atteint le 5 mai. Le premier dimanche aura lieu en piscine à Lausanne, le deuxième dimanche en lac. Les informations détaillées se trouvent directement sur le lien d'inscription.



Une formation identique sera proposée aux membres du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances à la même période à Genève. Ces derniers ne seront donc pas prioritaires s'ils s'inscrivent à la formation proposée par le GRAJ.

### Cours BLS / AED (massage cardiaque et défibrilateur)

Les années précédentes, les participants et les formateurs ont remarqué que l'absence de connaissance en réanimation cardiaque était une faiblesse. En effet, que faire une fois la personne en détresse cardiaque et/ou respiratoire sortie de l'eau ? A cet effet, la SSS conseille **très fortement** de suivre ce cours. Ce dernier n'est pas obligatoire mais il faut savoir que les participant-e-s ne peuvent aller sur une plage non surveillée s'ils ne l'ont pas. Naturellement, la personne qui a le BLS/AED n'est pas obligée d'être la même que celle qui a le module Base Pool ou Lac ; mais ils doivent être ensemble pour encadrer l'activité.

### Coûts de la formation

La participation aux deux jours de cours est obligatoire. Elle revient à **250 CHF** par participant auxquels il convient de rajouter les frais de transport et le pique-nique amené par les participants. Une aide peut être accordée en fonction du canton des organismes.

- Genève : Pour les membres du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances, l'entier peut être remboursé sous certaines conditions. Contacter : [info@chartedequalite.ch](mailto:info@chartedequalite.ch)  
Pour les membres du GLAJ-GE qui ne sont pas membres du Groupement, possibilité de se faire rembourser partiellement via la Commission subventions (cf. règlement et critères de la commission).
- Vaud : une partie peut être remboursée sous certaines conditions à des organismes sans but lucratif, contacter le GLAJ-Vaud, [info@glaj-vaud.ch](mailto:info@glaj-vaud.ch)
- Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura : se renseigner auprès du GRAJ, [info@graj.ch](mailto:info@graj.ch)

# Activités aquatiques en toute sécurité

## Formation GRAJ - SSS



### Comment inscrire ses moniteur-trice-s ?

Les inscriptions seront ouvertes le **9 avril** et clôturées le **5 mai 2019**.

**Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès le 6 mai 2019.**

Les organismes paient pour les moniteurs inscrits. Les organismes sont responsables de leurs moniteurs et les remplacent au besoin.

**Cette année, chaque participant devra s'inscrire directement sur le site de la SSS.** Pour ce faire, chaque participant devra **s'enregistrer** sur le site de la SSS, avant de pouvoir s'inscrire aux **deux cours**.

### **Remarques importantes:**

- Lors de l'inscription à un cours, chaque participant remplira les cases obligatoires en rouge (+ numéro de portable) et notera dans la case **Remarques : GRAJ + ORGANISME** (exemple : *GRAJ + FASL*) afin de pouvoir bénéficier du prix de 250 CHF.
- Dès confirmation des inscriptions, le GRAJ enverra une facture à l'organisme. Le paiement sera donc à transmettre au GRAJ (et non à la SSS comme indiqué sur le site internet).
- Le Module Lac aura uniquement lieu le dimanche 16 juin. La théorie sera vue au Module Base Pool et donc **le cours du mardi 11 juin n'est pas à prendre en compte !**

### Inscription

Module Base Pool : <https://formation.sss.ch/Region-Romandie/SSS-Renens-Prilly-Le-Mont#detail&key=71140&name=105837%20%2F%20Brevet%20Base%20Pool%20%2F%20Base%20pool>

Module Lac : <https://formation.sss.ch/Calendrier-des-Cours#detail&key=70921&name=105621%20%2F%20Module%20Lac%20%2F%20Lac%20Juin>

### Pré-requis

Les dernières années, un grand nombre de participants ont connu certaines difficultés à passer ces brevets. Voici les pré-requis demandés par la Société Suisse de Sauvetage (SSS) :

- **Module Base Pool**

Avoir 12 ans révolus

Savoir se déplacer en sécurité dans l'eau, soit: nager 100 mètres en 3 minutes maximum

- **Module Lac**

Avoir réussi le Brevet Base Pool

Nager 300 mètres en 10 minutes maximum, dont la première minute sur le dos.

Le GRAJ conseille fortement à tout inscrit de s'entraîner avant le cours.